



cb sent-nat-44 <sentinelles.nature.44.cb@gmail.com>

Destruction d'une haie protégée dans votre commune - signalement Sentinelles de la Nature n°2022-20952

cb sent-nat-44 <sentinelles.nature.44.cb@gmail.com>

13 novembre 2023 à 16:24

À : accueil@pouillelescoteaux.fr

Monsieur Le Maire,

Nous avons eu communication, via notre plateforme des Sentinelles de la Nature, d'un signalement datant du 2 septembre 2022, concernant la destruction d'une haie protégée le long du ruisseau de la Grée, sur la commune de Pouillé-les-Côteaux.

Nous vous avons envoyé le 12 avril 2023 un courrier (ci-joint en copie), dans lequel nous vous demandions si cette destruction de haie rentrait dans les exceptions prévues au PLU de votre commune, ou bien s'il avait bien été prévu une replantation qui compenserait cette destruction. Sans réponse de votre part, nous vous avons relancé par mail le 29 juin 2023 (mail ci-dessous)

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de réponse de votre part. Pouvez-vous nous informer sur l'avancement de ce dossier ?

Confiant en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sincères salutations.

L'équipe de référents Sentinelles de la Nature pour le département 44
de France Nature Environnement - Pays de la Loire

----- Forwarded message -----

De : **cb sent-nat-44** <sentinelles.nature.44.cb@gmail.com>

Date: jeu. 29 juin 2023 à 15:35

Subject: Destruction d'une haie protégée dans votre commune - signalement Sentinelles de la Nature n°2022-20952

To: <accueil@pouillelescoteaux.fr>

Monsieur Le Maire,

Nous avons eu communication, via notre plateforme des Sentinelles de la Nature, d'un signalement datant du 2 septembre 2022, concernant la destruction d'une haie protégée le long du ruisseau de la Grée, sur la commune de Pouillé-les-Côteaux.

Nous vous avons envoyé à ce sujet un courrier, datant du 12 avril et ci-joint en copie, dans lequel nous vous demandions si cette destruction de haie rentrait dans les exceptions prévues au PLU de votre commune, ou bien s'il avait bien été prévu une replantation qui compenserait cette destruction.

A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de votre part. Pouvez-vous nous informer sur l'avancement de ce dossier ?

Confiant en votre action et en votre attachement à la protection de l'environnement, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de nos sincères salutations.

L'équipe de référents Sentinelles de la Nature
de France Nature Environnement - Pays de la Loire



courrier-23-049-signalement-20952-VF.pdf

2417K